



Permanences pour DECHETS VERTS

Réservé aux Gaillonnais (non professionnel)

Permanence les **samedis de 14h à 16h**

Dépôts strictement interdits en dehors des permanences

Aux périodes d'ouvertures suivantes en 2026

1^{ère} période 2026

du samedi 28 mars au samedi 5 juillet inclus



Des « opérations broyages » proposées par le service de maîtrise des déchets de GPSEO auront lieux sur les :

4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet.

Avec possibilité de rapporter le broyat



Merci de **vérifier qu'aucun autres matériaux** (plastiques, métal, terre...) ne soient mêlés aux déchets verts, ce **qui engendre un coût supplémentaire à la commune lors du traitement.**